



Bilan des activités du RAAV pour l'exercice 1997-1998 Un rapport du président à l'assemblée générale du 19 mai 1998

Les principaux dossiers de 97-98 présentés par Gaëtan Gosselin

UNE ANNÉE DE CONSOLIDATION

Nous sommes fiers de constater que le RAAV a accumulé, en termes tangibles autant que symboliques, des gains importants pour le milieu des arts visuels grâce à une meilleure focalisation des dossiers de défense des intérêts des artistes. Rappelons, à titre d'exemple touchant l'exercice qui se termine, que le RAAV, qui représente maintenant près de 1 100 membres, a reçu une accréditation du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs (avril 1997). Nous vous présentons ci-dessous l'état des principaux dossiers prioritaires, tels qu'établis par l'assemblée générale de juin 1997.

Certaines questions demeurent en attente de résultats tangibles, telles la sécurité du revenu des artistes, l'accès à des services sociaux d'un niveau comparable aux salariés et l'incorporation d'un droit de suite dans les droits d'auteur touchant les œuvres artistiques. Les dossiers en chantier sont donc majeurs. À titre d'exemple de gains récents, les montants de taxation erronée, dans des cas

que le RAAV a contribué à résoudre avec les autorités fiscales, dépassent 150 000 \$ depuis deux ans. Les premières interventions auprès de certains diffuseurs stratégiques, les implications dans plusieurs dossiers légaux délicats et les représentations publiques de toute nature constituent un tremplin idéal pour avoir une action efficace dans l'avenir, en matière de respect du droit des artistes et d'amélioration de leurs conditions socio-économiques. Il s'agit du mandat fondamental du RAAV et du succès à long terme des dispositions voulues par la Loi 78.

Cependant, le RAAV a vécu en 1997-1998 une problématique sérieuse de consolidation de ses moyens de base, au regard du succès dont il doit s'enorgueillir dans ses

actions de fond. Les prises de position publiques en fonction du mandat de défense et de représentation des artistes augmentent la crédibilité et la visibilité du RAAV et font porter à notre connaissance de plus en plus de cas nécessitant une action au nom des artistes en arts visuels.

La rançon de ce succès est évidemment la pression supportée par une équipe de permanents assez modeste compte tenu du membership et de l'atomisation des demandes. Le surmenage comme la frustration consécutive au fait que toutes les demandes ne peuvent être satisfaites ont provoqué une certaine fragilisation de l'équipe, une situation qui doit être corrigée à court terme.

L'ENCADREMENT DÉMOCRATIQUE DES INITIATIVES DU RAAV

La loi sur le statut professionnel des artistes confère au RAAV la responsabilité de vigile au sein de la communauté des arts visuels, avec comme objectif la défense des droits et des intérêts socio-économiques, moraux et professionnels des artistes en arts visuels.

Le conseil d'administration est élu pour gérer les affaires courantes de la corporation et rend compte de ses activités à l'assemblée générale des membres. Les orientations des activités du RAAV doivent soutenir les buts définis dans nos règlements généraux en conformité avec l'article 25 de la Loi 78. En outre, l'assemblée générale des membres précise chaque année une liste de priorités d'action qui sert à focaliser les efforts de développement et de service jugés collectivement comme les plus urgents.

I. DÉMARRAGE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS D'AUTEUR

En tout premier lieu, nous sommes fiers d'avoir mis sur pied la SODART, Société de droits d'auteur en arts visuels, une nouvelle corporation qui répond à la première des priorités de l'assemblée. Cette corporation est gérée par le RAAV qui a identifié la gestion collective des droits d'auteur comme une priorité critique, dès 1995. Créée en août 1997, la SODART constitue, à ce jour, la plus solide initiative des artistes en arts visuels pour se donner un outil de perception et de redistribution de leurs droits d'auteur. Votre adhésion demeure cependant une condition essentielle de son succès et nous sommes présentement en pleine campagne d'adhésion. Sans le soutien constant et répété d'artistes de toutes les régions du Québec, la SODART ne pourra faire la preuve de son utilité ni démontrer sa force.

Le RAAV a reçu en 1997, pour le projet SODART, une double subvention en provenance du CALQ et du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) aux fins d'assurer un financement de démarrage de ses activités. Cette subvention totale de 80 000 \$ a été consentie comme première tranche d'un plan de financement couvrant les trois premières années d'activité. L'autofinancement de la SODART est nécessaire après cette période.

Rappel du mandat

La SODART a pour mandat de gérer, au nom des artistes en arts visuels, les droits d'auteur sur leurs œuvres. Rappelons que la *Loi sur le droit d'auteur* stipule que tout créateur d'une œuvre originale détient l'exclusivité des droits d'auteur sur cette œuvre. L'utilisation des œuvres d'art sont de plusieurs sortes, que l'on pense à leur

Orientations et priorités du RAAV

Rappelons les six points de nos règlements généraux qui balisent les orientations du RAAV à long terme :

1. regrouper les artistes et veiller à ce qu'ils se conforment aux exigences de la loi ;
2. veiller à l'honneur de la profession artistique, à la liberté de son exercice et au respect des règles d'éthique ;
3. promouvoir la réalisation de conditions favorisant la création et la diffusion des œuvres ;
4. défendre et promouvoir les intérêts économiques, sociaux, moraux et professionnels des artistes ;
5. représenter les artistes professionnels chaque fois qu'il est d'intérêt général de le faire ;
6. atteindre tout objectif fixé par l'assemblée générale.

À l'égard de ce dernier point, l'assemblée générale de juin 1997 avait fixé cinq grands dossiers prioritaires pour les gestionnaires du RAAV :

1. démarrage de la Société de gestion collective des droits d'auteur ;
2. reconnaissance du statut fiscal des artistes par le ministère du Revenu ;
3. négociations auprès des institutions et diffuseurs quant aux conditions minimales de diffusion ;
4. développement de la présence du RAAV en région ;
5. sondage auprès des membres concernant les besoins de service.

exposition en public, aux transmissions par les moyens de la télécommunication, ou aux reproductions sous toute forme, y compris par les procédés répandus de reprographie et de numérisation électronique par balayage.

La gestion collective de droits d'auteur signifie que la société de gestion, organisme dûment mandaté par le titulaire de droits, émet des licences d'utilisation à des diffuseurs, perçoit de ceux-ci les redevances dues au créateur et, enfin, remet ces sommes au créateur. La SODART veille ainsi à ce que les droits des artistes en arts visuels soient respectés et, pour ce faire, elle fixe des barèmes minimaux applicables aux diverses formes d'utilisation, négocie avec les diffuseurs l'octroi de licences et exerce une surveillance sur l'utilisation des œuvres.

Il est important de noter que la SODART, bien qu'étant organisée en une corporation à but non lucratif distincte, reste un projet du RAAV que les artistes en arts visuels contrôlent entièrement. Sur le plan corporatif, cette distinction entre RAAV et SODART répond au besoin suivant : alors que le RAAV poursuit des activités de défense générale des droits des artistes et de représentation de leurs intérêts, la SODART intervient seulement pour gérer et faire respecter leurs contrats de droits d'auteur. Cependant, les règlements généraux de la SODART prévoient que le conseil d'administration du RAAV demeure à tout moment entièrement imputable de la gestion de la SODART.

Les grandes orientations visant l'organisation de la SODART ont été fixées dès 1997 et plusieurs démarches ont débuté à ce moment. Un *Cahier des charges* a été préparé en juin 1997 et mis à jour en octobre. Cependant, la SODART a véritablement commencé ses activités propres au début du mois de janvier de l'année 1998 en ouvrant ses bureaux de Québec.

Organisation corporative

Les affaires de la SODART sont gérées par le CA du RAAV. Le 5 mars 1998, une assemblée de fondation a été tenue pour adopter les règlements généraux et désigner officiellement les membres et les administrateurs. La première AGA de la SODART s'est tenue le 14 mai dernier.

Le règlement général prévoit que le membership est constitué des treize administrateurs en fonction au RAAV, auxquels s'ajoutent deux membres élus directement par l'assemblée générale du RAAV pour un mandat de deux ans. D'autres membres externes pourront être nommés sans disposer toutefois d'un vote aux décisions prises en assemblée générale. Le conseil d'administration sera composé d'au moins sept personnes : les deux membres représentant directement l'assemblée générale du RAAV et au moins cinq administrateurs ou administratrices du RAAV.

Les autres dispositions principales du règlement de la SODART concordent avec celles du RAAV.

Communication

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le succès de la SODART sera déterminé par sa capacité à susciter un vrai changement de mentalité chez les artistes du Québec qui n'ont jamais eu d'occasion significative de vivre l'expérience de la gestion collective de leurs droits. Le lancement de la SODART a donc nécessité une série d'actions de communication destinées à rejoindre les différents publics de l'organisme, et en premier lieu ceux dont l'adhésion est recherchée.

Ces actions ont été intégrées dans une stratégie globale de communication rigoureuse qui comprend, en 1998-99, un envoi initial à tous les membres du RAAV, une campagne publicitaire et des interventions directes sous forme de présentation dans différents forums.

Constitution de l'équipe de la SODART

Outre le poste de directeur général et d'agente administrative, tous deux partagés avec le RAAV, deux postes permanents sont actuellement en place à la SODART. Le directeur des droits, Georges Azzaria, est entré en fonction en janvier 1998 et la responsable des communications et du développement, Christine Routhier, s'est jointe à l'équipe un mois plus tard. Une personne responsable du secrétariat et de la réception a été engagée en avril. Ce dernier poste est financé par un programme d'emploi du gouvernement du Québec.

UN LIEU CENTRAL, fréquenté par beaucoup d'artistes

La décision d'ouvrir le bureau de la SODART à Québec a été prise par le CA du RAAV dans le but de décentraliser nos activités, de nous rapprocher des régions et d'être présents dans la capitale nationale. Nous y disposons d'un local de 850 pc, très fonctionnel et clair, situé dans le complexe Méduse, un lieu central, fréquenté par beaucoup d'artistes et qui offre plusieurs avantages, comme l'accès à une salle de conférence et à des services divers. Par ailleurs, le RAAV va disposer à Québec, dans les locaux de la SODART, d'une permanence où les membres de la région pourront trouver des informations complémentaires. De son côté, la SODART répondra aux artistes mont-réalais à partir de nos bureaux de la rue Sainte-Catherine. Nous mettons aussi à la disposition des adhérents de la SODART une ligne téléphonique sans frais.

Gestion interne

Tous les besoins courants d'organisation du bureau sont comblés. Les principaux outils de gestion sont en place, à l'except-

tion d'un système informatisé de gestion qui devrait être livré en juin 1998. Les procédures et systèmes internes de fonctionnement de l'organisme, la documentation de base bilingue permettant de recevoir les mandats des artistes et d'émettre des licences d'utilisation sont en place. Le contrat général d'adhésion est rédigé. Par ailleurs, les tarifs recommandés pour la plupart des utilisations publiques d'œuvres sont en cours de constitution, à la suite de concertation avec les intervenants du milieu des arts visuels. Le réalisme de ces barèmes, leur acceptabilité par les diffuseurs et l'harmonisation avec certaines pratiques courantes respectant l'intérêt des artistes sont les principaux critères recherchés.

Une demande de subvention complémentaire a été déposée auprès du Fonds de l'autoroute de l'information. Le projet « L'art du Québec sur l'inforoute » vise à offrir aux artistes du Québec un lieu de diffusion par la présentation d'œuvres, notamment celles que représente la SODART.

Affiliations et relations externes

Plusieurs contacts ont été établis avec des sociétés ayant un mandat similaire à celui de la SODART. Par exemple, nous espérons signer une entente de réciprocité avec le Copyright Collective de CARFAC, l'équivalent de la SODART sur le territoire canadien. Par cette entente, il serait convenu de la gestion par la SODART du répertoire de CARFAC au Québec et, inversement, de la gestion du répertoire de la SODART dans le reste du Canada par CARFAC. Ces deux sociétés harmonisent également leurs tarifs de droit d'utilisation. Les contacts ne se limitent pas au Canada et le personnel de la SODART s'est activé à nouer des liens avec des sociétés de gestion collective européennes.

De même, des liens existant déjà avec l'UNEO ont été consolidés avec COPIBEC, la nouvelle société de gestion pour les

auteurs et éditeurs du milieu littéraire, ainsi qu'avec la CAPIC, l'association des photographes et illustrateurs du Canada, section Québec. Par ailleurs, la SODART est devenue membre de l'ALAI Canada (Association littéraire et artistique internationale, chapitre canadien) et entretient des contacts notamment avec la Commission de prêt public, la Commission du droit d'auteur et la Conférence canadienne des arts.

Relations publiques

Plusieurs présentations ou conférences sur les droits d'auteur, la gestion collective et les contrats entre artistes et diffuseurs ont été données au cours de l'année par le directeur des droits et le directeur général (à Hull, Chicoutimi, Québec, Victoriaville).

2. RECONNAISSANCE DU STATUT FISCAL DES ARTISTES PAR LE MINISTÈRE DU REVENU

Sur demande des membres, les questions les plus pertinentes soulevées par les artistes ont donné lieu, durant le dernier exercice, à des interventions directes de la part du RAAV.

Ainsi, de nombreux membres (plus d'une vingtaine au cours du dernier exercice) ont fait appel au RAAV pour contester des interprétations abusives de leurs déclarations de revenus par les autorités fiscales, particulièrement en ce qui concerne la condition dite de « l'expectative raisonnable de profit ». Cette notion purement commerciale s'applique très mal à la création et pose de sérieux problèmes d'adaptation. La direction du RAAV est intervenue en contactant les agents de vérification du Ministère ou leurs supérieurs et en faisant des représentations, par lettre ou en personne, afin d'exposer la réalité économique des créateurs et d'expliquer

leurs dépenses légitimes.

À la suite d'une intervention particulièrement difficile, les fonctionnaires du Ministère nous ont confirmé qu'ils mettraient sur pied une nouvelle procédure de formation pour que les agents vérificateurs soient plus au fait des conditions d'exercice de la profession de créateur en arts visuels.

Nos actions ne se bornent pas à la défense de cas particuliers et nous avons continué un travail de lobbying aux niveaux décisionnels du Ministère afin de faire avancer nos revendications, en particulier la révision de la notion d'« expectative raisonnable de profit » ; la déduction sans restriction des frais de studio au domicile de l'artiste, même si cette déduction entraîne une perte fiscale ; l'accès pour les artistes à une protection sociale améliorée ; l'élargissement de l'exemption fiscale concernant les droits d'auteur aux revenus de vente d'œuvres d'art par leurs créateurs ; l'exonération d'impôt sur les bourses de recherche et de création ; l'abrogation des taxes de vente à l'achat d'œuvres d'art contemporain.

3. NÉGOCIATIONS AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET DIFFUSEURS QUANT AUX CONDITIONS MINIMALES DE DIFFUSION

Cette priorité doit être intégrée aux interventions en cours et à venir de la SODART, puisque cette société a comme rôle, entre autres, de négocier les conditions contractuelles acceptables pour les artistes avec les utilisateurs d'œuvres.

Dans le cadre de cette priorité, le RAAV, de son côté, a pris plusieurs initiatives au cours de l'exercice, notamment celle d'approcher la Société des musées

québécois, certains musées, des galeries, des centres d'art et des diffuseurs d'événements publics touchant les arts visuels, afin de s'assurer, dans tous les cas, que les droits des artistes étaient connus et respectés. Nous avons travaillé en particulier avec le Musée du Québec et la Bibliothèque nationale du Québec dans le but de déboucher, à moyen terme, sur des modifications des politiques suivies par ces organismes, dans le meilleur intérêt collectif des artistes. Bien que les pourparlers soient d'une certaine lenteur, nous sommes confiants d'atteindre nos objectifs et nous élargirons les négociations à d'autres organismes dès le prochain exercice. Soulignons au passage la collaboration du Musée d'art contemporain qui a accepté de mettre à notre disposition une salle pour y tenir notre premier débat public.

Loto-Québec

Le dossier de la collection d'œuvres d'art de Loto-Québec est un autre exemple marquant. Il nous a permis de contacter plusieurs centaines d'artistes pour les mettre en garde contre un contrat non conforme à la *Loi 78* que cet organisme para-public avait l'intention de leur faire signer, afin d'obtenir une cession de tous leurs droits d'auteur sur les œuvres appartenant à la collection. Danielle April, au nom du CA, a piloté ce dossier. Le numéro 29 du *Bloc-notes* fait largement écho à cette affaire.

Dans plusieurs autres cas, ce sont les diffuseurs qui sont venus rencontrer le RAAV afin de rendre conformes à la loi et aux intérêts des artistes les démarches entreprises avec ces derniers.

Le différend entre l'artiste Hélène Desputeaux, créatrice de Caillou, et son éditrice

Ce dossier délicat a fait l'objet d'une information multiple auprès des membres (nous vous renvoyons aux *Bloc-notes* n° 24 et n° 31). Le RAAV s'est engagé sans

ambiguïté en faveur de l'artiste dont les droits sont bafoués tous les jours, et nous pensons qu'il convient de soutenir jusqu'au bout cette cause qui sera déterminante quant à l'efficacité de plusieurs clauses de la *Loi 78*. Nous notons au passage la contribution de Carole Gauron et de Charles Montpetit à l'avancement de ce dossier.

Révision de la Politique du 1 %

Dans le cadre de nos négociations et bien qu'il ne s'agisse pas de diffuseurs au sens propre du terme, le RAAV est intervenu de façon soutenue dans deux dossiers touchant directement les intérêts des artistes : celui des procédures d'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement ; et celui de la révision des programmes de bourses aux artistes du CALQ. Dans les deux cas, un comité ad hoc du RAAV a été formé et nous avons soutenu et déposé devant le MCCO et le CALQ des recommandations substantielles visant à bonifier les programmes en cours de révision.

LE COMITÉ 1% DU RAAV

Le comité 1% du RAAV a été formé de Danielle April, Marie-Christiane Mathieu, Jean-Yves Vigneau, Pierre Bourgault-Legros, Carole Baillargeon et Gaëtan Gosselin. Plusieurs autres artistes ont été sollicités et ont apporté une contribution significative.

Le comité 1% du RAAV a étudié en profondeur les modalités proposées et a présenté ses réflexions en avril 1997 à la direction du Secrétariat à l'intégration des arts. Par la suite, cette direction s'est adressée au RAAV afin de valider les modifications aux contrats proposés aux créateurs et aux promoteurs dans le cadre des projets de 1%.

Révision du programme de bourse aux artistes

Par ailleurs, le CALQ a procédé au cours de l'exercice à une révision de ses programmes d'aide aux artistes. Un autre comité ad hoc du RAAV a été formé afin de présenter des recommandations au nom des artistes en arts visuels. Yves Gendreau, Thérèse Fortin et moi-même avons été mandatés par le conseil d'administration pour procéder à l'analyse du document de révision du CALQ et à la rédaction des recommandations et commentaires du RAAV. Le comité a sollicité la contribution d'autres artistes, dont Danielle April, Richard Baillargeon, Claude Bélanger, Dominique Blain, Marc Garneau et Lucie Lefebvre. Bernard Schaller et Jean-Michel Sivry ont aussi participé aux travaux du comité. Plusieurs membres du RAAV ont également fait part de leurs commentaires aux membres du comité.

Révision de la Loi sur le droit d'auteur

Le RAAV est à nouveau préoccupé de l'agenda politique des travaux engagés vers une nouvelle modification de la *Loi sur le droit d'auteur*. La dernière révision avait été fortement réclamée par les associations québécoises et canadiennes de créateurs et le RAAV avait présenté un mémoire en 1996, sans obtenir toutefois de résultats très tangibles à la plupart de ses représentations. Dans le droit fil de nos recommandations d'alors, le comité Droit d'auteur du RAAV poursuit ses pressions et actions auprès du Comité permanent du Patrimoine. C'est aussi un dossier coordonné par le Front des créateurs pour la défense du droit d'auteur, une autre instance dont le RAAV fait partie et qui a pris position récemment en faveur de « l'exclusion culturelle » dans les accords entre gouvernements, actuellement en négociation pour l'AMI.

Fonds additionnels au CAC

Le 8 décembre dernier, le Conseil des Arts du Canada annonçait officiellement que

le gouvernement avait approuvé l'octroi de nouveaux fonds à l'organisme, d'un montant de 25 millions de dollars pour 1997-1998 et pour chacune des quatre années suivantes. Le RAAV a profité de cette annonce pour présenter à la présidente du Conseil des Arts du Canada des recommandations touchant la redistribution de ces sommes supplémentaires :

- qu'une juste part de ces fonds revienne aux artistes et organismes des arts visuels au Québec ;
- que les sommes soient versées directement aux artistes et aux organismes ;
- que la priorité soit accordée au soutien à la production (artistes) et à la diffusion (organismes) ;
- que le CAC examine la possibilité d'augmenter les budgets alloués aux subventions de création/production du concours de septembre 1997 ;
- que le CAC rétablisse le nombre de demandes qu'il est possible de présenter pour une même année au niveau de 1996.

4. DÉVELOPPEMENT DE LA PRÉSENCE DU RAAV EN RÉGION

Un bureau à Québec

La plus importante initiative de décentralisation du RAAV cette année a été la décision d'ouvrir un second bureau à Québec, à l'occasion de l'installation de la SODART et en utilisant les mêmes locaux. Ce bureau ne dispose pas encore de personnel affecté à 100% aux demandes des membres du RAAV, mais le personnel en place peut répondre à la plupart des demandes d'information, de référence ou d'intervention. Une subvention complémentaire devrait permettre au cours de l'exercice 1998-1999 de terminer l'installation de ces services.

Formation en région

Pour la seconde année de son programme de formation destiné aux mem-

bres, le RAAV s'est concentré sur les régions, en offrant quatre ateliers de deux jours chacun dans les villes de Chicoutimi et de Hull, en novembre 97 et en février 98. Cette formation a attiré un total de 110 participants tout en créant une nouvelle collaboration avec les organismes qui ont hébergé les ateliers : à Hull, le centre Daimon, Axe Néo-7 et l'Université du Québec à Hull ; et à Chicoutimi, le centre Espace Virtuel. Plusieurs autres institutions ont été contactées à l'occasion de ces visites et nous avons reçu une collaboration impressionnante de nombreux intervenants.

l'artiste, le RAAV a entamé des poursuites contre l'agence gouvernementale responsable d'atteinte à l'intégrité de l'œuvre et de violation de contrat.

- Lorsque la Commission scolaire des Cascades-L'Achigan a demandé au gouvernement de suspendre l'application de la Politique du 1%, le milieu a vite réagi. La vice-présidente du RAAV a publié une lettre de protestation, une pétition a été lancée par le RAAV et le Conseil culturel de Lanaudière. Plus de 500 cartes ont été remises au nom du RAAV pour tenter de changer les mentalités. Le proces-

des activités, le RAAV a rencontré des déléguées de l'exécutif de VIDERE, une association d'artistes en arts visuels de la région de Québec.

5. SONDAGE GÉNÉRAL AUPRÈS DES MEMBRES CONCERNANT LES BESOINS DE SERVICE

Le milieu des arts visuels possède peu de données rigoureuses sur sa propre réalité et le RAAV manque d'un outil d'écoute plus large que son assemblée générale, qui lui permette de déterminer ses orientations et ses axes de développement. Malheureusement, ce projet prioritaire n'a pas été mis à exécution au cours de l'exercice, faute d'avoir obtenu un financement adéquat. Une nouvelle demande de subvention a été déposée pour l'exercice 1998-99.

Par ce projet, il s'agit de recueillir des statistiques objectives qui permettront d'évaluer les avancées de la *Loi 78*, dix ans après son adoption, et de faire le point sur le statut d'artiste professionnel au Québec. Quels sont les moyens de subsistance des artistes ? À quels choix professionnels sont-ils contraints ? Comment vivent-ils ? Où et dans quelles conditions travaillent-ils ? Que pensent-ils des programmes qui leur sont destinés, en fiscalité, en aide à la création et à la diffusion, en aide sociale ? Quels types de rapports entretiennent-ils avec la diffusion et les diffuseurs ? Signent-ils des contrats ? Touchent-ils des redevances de droits d'auteur ? Quelle est leur perception de sujets comme la censure, la liberté d'expression, les politiques culturelles, le marché de l'art, etc. ?

Il s'agit aussi d'alimenter et de réviser au besoin, aux fins d'amélioration des futurs plans d'action de notre organisme, la liste de nos priorités d'action et d'ouvrir de

REMERCIEMENTS AUX ANIMATEURS DES ATELIERS

Nous tenons à remercier les formateurs de ces régions qui ont contribué au succès des ateliers du RAAV :

- **à Hull** : Pierre-Luc Saint-Laurent, galeriste ; Marie-Jeanne Musiol, Marion Bordier et Jean-Yves Vigneau, artistes ; Jacqueline Tardif, directrice du Service des arts et de la culture de Hull ; Dominique Laurent, coordonnatrice des expositions au Café «Aux quatre jeudis» ; François Dufresne, photographe ;
- **à Chicoutimi** : Manon Guérin, coordonnatrice d'Espace virtuel ; Carol Dallaire, artiste ; Agnes Tremblay, artiste et directrice de Langage Plus ; Jacqueline Caron, directrice du Centre national d'exposition de Jonquière ; Francine Maltais, régisseuse au Centre des arts et de la culture ; Paul Cimon, photographe.

Autres interventions en région

Plusieurs autres interventions du RAAV ont été menées en région et nous en résumons quelques-unes ci-dessous.

- À Drummondville, la Galerie l'Union-Vie qui a reçu l'exposition collective *Pluralité 97-98*, a d'abord refusé d'exposer un tableau de Nikolai Kupriakov, *L'Immaculée Conception*, qualifié d'antireligieux. Le RAAV a organisé un débat, puis le déplacement de plusieurs artistes sur les lieux pour convaincre les responsables de revenir sur leur décision.
- Reno Salvail, un artiste de Québec, a constaté la mutilation d'une de ses œuvres, installée en Gaspésie au Gîte du Mont-Albert, œuvre réalisée dans le cadre du 1%. En collaboration avec

sus d'application du 1% a repris son cours normal.

- Dix artistes avaient créé une œuvre collective destinée à être vendue dans un encan organisé par le propriétaire d'un centre d'achat à Jonquière. Les bénéficiaires étaient destinés à la Croix rouge en solidarité avec les sinistrés du Saguenay. Le propriétaire du centre n'a jamais organisé l'encan et se prétend propriétaire de l'œuvre car il a eu l'idée de sa création. Les artistes, qui ont dû aller en cour pour que l'œuvre soit remise à la Croix rouge, ont fait appel au RAAV qui s'est rendu sur place à deux reprises pour leur apporter le soutien requis.

- Dans le cadre des échanges de service, d'information et de coordination

nouveaux axes de recherche ou d'intervention qui soient fondés sur une lecture renouvelée des attentes de notre membership. Quelle perception nos membres ont-ils de l'organisme qui les représente ? À quels services s'attendent-ils ? L'association répond-elle à leurs besoins ? Quel est le niveau de satisfaction quant aux services obtenus ? Quelles sont les priorités des artistes ? etc. ?

6. AUTRES RÉALISATIONS PRINCIPALES

Au secrétariat du RAAV, nous disposons pour l'exercice terminé de trois postes permanents. Six postes temporaires ont pu être créés ou maintenus cette année, grâce au programme Paie, d'une durée de six mois chacun.

LISTE DU PERSONNEL du RAAV en 97-98

Postes permanents :

Jean-Michel Sivry, directeur
Anita Raymond, adjointe de direction
Bérangère Landry, secrétaire administrative

Poste contractuel :

Sylvain Faucher, adjoint par intérim

Postes temporaires :

Sylvie Girard, agent de bureau
Yvon Goulet, agent de bureau
Richard Harrisson, traducteur
Rosa Pena, conseillère juridique
Marc Plourde, agent, marketing
Caroll Ponce, réceptionniste
Thérèse Saint-Pierre, coordonnatrice, formation
Jean Soulard, agent de bureau
Claudine Vézina, agent, membership

Services offerts aux membres du RAAV
Les principaux services offerts aux membres sont les suivants :

- communications directes aux membres (envoi régulier d'information et d'un bulletin de référence) ; centre de documentation ; soutien des comités de bénévoles, etc. ;
- conseils personnalisés, au téléphone ou en personne, sur les questions légales, fiscales, etc. ;
- programme régulier de formation en gestion de carrière, fiscalité, droits d'auteur, etc. ;
- publications techniques qui appuient les programmes de formation et sont disponibles en tout temps ;
- débats publics sur le statut des artistes, les politiques culturelles et le développement professionnel ;
- démarches, interventions et représentations faites au nom de membres individuels, auprès des pouvoirs publics et auprès des diffuseurs ;
- aide financière par la constitution de fonds de soutien, en cas de crise grave.

Nous présentons ci-dessous quelques-uns des dossiers les plus significatifs en 1997-98, en vertu des mandats du RAAV.

Ateliers en gestion de carrière

Avec le cycle d'ateliers intitulé *La vie d'artiste*, le RAAV offre à ses membres une série complète de journées d'étude, de sensibilisation et de réflexion qui couvrent tous les domaines liés à la création d'œuvres, que ce soit la gestion de carrière, la diffusion ou la vente des œuvres, ou encore les considérations légales et fiscales liées à l'activité artistique. Les formateurs choisis sont des personnes actives dans le milieu. Ils possèdent une expérience pratique des situations et des problèmes particuliers aux artistes en arts visuels, ainsi que des compétences techniques très pointues.

Publication des *Bloc-notes*

Bulletin d'information technique mensuel

destiné à nos membres, le *Bloc-notes* traite de sujets particulièrement importants, par exemple la fiscalité des artistes et leurs droits d'auteur, et sert d'outil de liaison pour communiquer l'évolution des divers dossiers. Le rythme de parution est mensuel, et les membres reçoivent le *Bloc-notes* par envoi groupé de deux ou trois exemplaires. Huit numéros ont paru de juin 1997 à mai 1998.

Un effort important a été consacré cette année à la traduction de nos documents les plus importants, en particulier les *Bloc-notes* de référence. À titre d'information, 10 pour 100 de notre membership actuel préfère l'anglais comme langue de communication courante.

Publications en cours

Dans l'optique de fournir à nos membres ainsi qu'à la collectivité des arts visuels des outils de référence de premier ordre, le RAAV a entrepris la rédaction de deux guides destinés aux artistes, le premier concerne la gestion de carrière en arts visuels, le second est un guide légal. Ces publications rejoignent plusieurs des objectifs liés à nos mandats : il s'agit entre autres de faciliter et de soutenir les démarches de diffusion des artistes, de leur fournir des outils pour faire respecter leurs droits, de favoriser ententes et négociations avec les intervenants du milieu des arts visuels. Ces projets ont été soutenus au cours de l'exercice par une aide financière de la part du CALO et du Conseil des arts du Canada (CAC). Cependant, les niveaux de financement obtenus n'ont pas permis de finaliser ni d'imprimer ces publications.

Service de conseils personnalisés

Le personnel du RAAV met à la disposition des artistes des outils de référence relativement nombreux et diversifiés : bottins d'adresses professionnelles, formulaires de participation à des événements de diffusion, formulaires de demande de bourse, manuels techniques divers,

procédures pour le dédouanement d'œuvres, publications spécialisées, etc.

Conseils juridiques

Au cours de l'exercice 97-98, et pour la première fois depuis l'ouverture de sa permanence, le RAAV a pu faire bénéficier ses membres d'un service spécialisé de conseils juridiques, grâce au recrutement, pour six mois, de Rosa Pena, une professionnelle de l'intervention communautaire et des questions légales, et grâce au recrutement par la SODART d'un avocat, Me Azzaria, dont les interventions peuvent être requises par le RAAV sur une base de consultation. Les cas rapportés ont été nombreux et fort diversifiés. La plupart du temps, il s'agit de soutenir et de conseiller des membres qui ont des difficultés à faire respecter leurs droits professionnels par les galeries d'art ou d'autres types de diffuseurs. Dans un premier temps, le personnel de la permanence reçoit les demandes et les analyse. Les réponses du RAAV peuvent se limiter à des conseils ou aller vers des interventions spécifiques.

Contrats types et barèmes de droits d'exposition

Bien que le guide légal ne soit pas encore disponible, il faut noter que les contrats types les plus fréquents sont d'ores et déjà distribués gratuitement aux membres sur simple demande. Nous nous efforçons également de les adapter aux cas particuliers. Exceptionnellement, ce service sur mesure peut aussi être offert aux diffuseurs.

Il faut également souligner les conseils prodigués aux membres concernant la tarification pour la reproduction et l'exposition d'œuvres d'art. Fin 1996, le RAAV publiait ses premiers barèmes de tarification à l'usage des artistes et diffuseurs en arts visuels. Ces *Barèmes minimaux de droits d'exposition recommandés par le RAAV* sont basés, d'une part sur les barèmes proposés par CARFAC, et d'autre part sur les tarifs standard offerts par les

centres d'artistes et les musées.

Conseils sur la taxation municipale et autres règlements

La Ville de Montréal fait appel au RAAV pour statuer quant au professionnalisme des personnes qui réclament l'exemption de taxes applicable aux ateliers d'artistes situés dans les immeubles non résidentiels. La vérification du statut d'artiste est confiée au comité d'admissibilité.

Interventions au nom des artistes

Sur demande, les problèmes les plus épineux exposés par des artistes peuvent donner lieu à des interventions directes. La fiscalité n'est pas le seul sujet qui commande ce type d'interventions. Au cours du dernier exercice, une ou plusieurs demandes ont eu trait aux cas suivants :

- non-respect des clauses d'un contrat ;
- non-paiement de sommes dues ;
- reproduction d'œuvres sans autorisation ;
- plagiat ;
- non-respect de l'intégrité de l'œuvre, déplacement non autorisé, bris ou détérioration ;
- refus de laisser l'artiste accéder à des œuvres en dépôt ;
- non-respect de procédures de sélection publique et conflits d'intérêts ;
- refus de signer un contrat.

Notre organisme intervient en faisant les recherches documentaires requises, en rencontrant les artistes, en leur recommandant certaines stratégies, en rédigeant des lettres et documents d'appui, en engageant des négociations au nom des artistes lorsque c'est opportun et, en dernier recours, en lançant une campagne de sensibilisation publique.

Les activités liées à la vie associative

Elles sont de trois ordres : d'abord, les informations régulièrement transmises aux membres en provenance de l'association et la participation de ces derniers aux comités de travail internes ; deuxième-

ment, l'organisation et le suivi des réunions statutaires permettant que les décisions soient prises dans le respect des principes démocratiques ; troisièmement, la participation du RAAV, par l'intermédiaire du personnel et des bénévoles, à de nombreuses instances du réseau élargi des arts visuels et de la culture.

RÔLE ET IMPLICATIONS du conseil d'administration

Élus par l'Assemblée générale des membres, les administrateurs et administratrices du RAAV sont au nombre de treize et représentent divers champs disciplinaires et régions. Le CA gère les affaires courantes de la corporation et prend les décisions les plus critiques de l'organisme. Il entérine également les décisions prises par le comité exécutif. Le CA s'est réuni à six reprises en 1997-1998, une septième fois pour la création de la SODART et une huitième fois pour l'AGA de la SODART.

Les comités internes du RAAV

Conseil d'administration

Au moment de l'AGA de mai 1998, les membres du CA sont les suivants :

Gaëtan Gosselin, président, membre du comité exécutif

Michel Martel, 1^{er} vice-président, membre du comité exécutif

Danielle April, 2^{ème} vice-présidente, membre du comité exécutif

Marie-Christiane Mathieu, secrétaire, membre du comité exécutif

Carole Gauron, trésorière, membre du comité exécutif

Claude Bélanger, membre du comité exécutif

Pierryves Angers

José Duclos

Thérèse Fortin

Yves Gendreau
 Terrance Frank Lazaroff
 Nicole Malenfant
 Agnes Tremblay

Un court résumé de leurs carrières respectives est présenté dans le *Bloc-notes* n° 25.

Comité exécutif

Le comité exécutif est composé de cinq officiers et d'un sixième administrateur. Il se réunit selon les besoins, et en fonction des urgences et des décisions à prendre à court terme. Au cours de l'exercice 1997-1998, le CE s'est réuni à quatre reprises et une cinquième fois à titre de CA de la SODART.

Comité d'admissibilité

Le comité d'admissibilité est composé de cinq artistes d'expérience, représentant des formes d'expression diverses. Ce comité est chargé d'examiner le dossier de toute personne intéressée à devenir membre de la corporation, et de se prononcer sur son admissibilité en tant qu'artiste professionnel. Composé en 1997-1998 de Pierryves Angers, Claude Bélanger, Julianna Joos, Jean-Paul Eid et Paul Wilson, ce comité se réunit environ toutes les six semaines. Au cours du dernier exercice, il s'est réuni dix fois. Pierre Blache, Thérèse Joyce-Gagnon et Gisèle Normandin ont fait partie de ce comité au début de l'exercice 1997 - 1998 et ont été remplacés en cours d'exercice.

Comité Formation

En 1997-1998, les membres de ce comité ont été Carole Gauron, Daniel Erban et Marie-Christiane Mathieu. Le comité se réunit tous les trois mois et suit la progression et les nouveaux programmes relatifs à la formation.

Plusieurs comités de travail ont été formés ou se reconstituent en fonction des priorités. Il en est ainsi du comité des communications, du comité des droits d'auteur, du comité fiscalité, du comité du 1% et

du comité des interventions publiques. En particulier, le comité du Prix Pierre-Granche a commencé ses travaux en mai 1998. Sous la présidence de Danielle April, il réunit déjà Gisèle Saint-Hilaire, Marie-Christiane Mathieu, Guy Pellerin et Pierre Bourgault-Legros.

Alliances et concertations

La présence du RAAV à de nombreuses instances associatives (comme membre recevant de l'information, comme invité participant à des travaux ou comme membre actif nommé à des comités ou à des conseils d'administration) a permis à notre organisme de prendre sa place, progressivement, aux principales tables de discussion des enjeux culturels majeurs, au Québec et au Canada. Le RAAV maintient des liens avec les organismes suivants : le RCAAQ, les Conseils disciplinaires québécois, CARFAC, le Conseil des ressources humaines du secteur culturel (CRHSC), le Front des créateurs pour la défense du droit d'auteur, le Comité de coordination de la main d'œuvre dans le secteur culturel au Québec (le CCC, résultant de la Table Auteurs, Compositeurs, Interprètes), plusieurs groupes d'artistes francophones canadiens hors Québec, la Conférence canadienne des arts, la Table des créateurs pour l'infoute, le Service de la Culture de la Ville de Montréal, l'Association littéraire et artistique internationale (ALAI), l'Association internationale des arts plastiques (AIAP-UNESCO).

Au cours de l'exercice 1997-1998, le RAAV a entretenu des contacts avec chacune de ces instances, mais certains dossiers ont mérité une attention spéciale et nous les commentons brièvement ci-après.

Au début de l'exercice 1997-1998 s'est poursuivie la concertation paritaire avec les anciens membres du Conseil de la peinture, dans le but de clôturer le processus de fusion des dossiers et de dissoudre le CPO. Ce dossier est à présent fermé, si ce n'est de la responsabilité du

RAAV dans la poursuite jusqu'à son terme de l'exposition itinérante *Pluralité 97-98*, organisée initialement par le CPO.

Dans le cadre de notre alliance avec la Conférence canadienne des arts (CCA), le directeur Jean-Michel Sivry a participé entre avril et septembre 1997 aux travaux d'un important groupe de recherche et de consultation : « Le projet des Arts en transition », qui a réuni une soixantaine de participants pour réfléchir aux moyens de faire progresser les intérêts collectifs du secteur artistique. Jean-Michel Sivry a présidé les travaux d'un comité travaillant sur les subventions de fonctionnement aux organismes artistiques, comité où siégeait également monsieur André Leclerc, directeur des programmes du CALQ. Toujours dans le cadre de la CCA, j'ai eu l'honneur d'entrer moi-même au conseil d'administration de cet important organisme de lobbying canadien.

Le directeur du RAAV siège par ailleurs au conseil d'administration du CRHSC où il préside le comité représentant les arts visuels et les métiers d'art, ainsi que le comité de nomination.

Parmi les démarches accomplies en 1997-1998, le rapprochement avec l'association CARFAC a été un dossier particulièrement fructueux. Le directeur a été invité à participer au congrès de CARFAC en octobre 97 à Saskatoon et les liens de collaboration sont maintenant solides entre les deux organismes. En particulier, l'harmonisation des barèmes recommandés est en cours et de nouveaux contacts ont consolidé notre partenariat grâce à la présence de Nicole Malenfant au congrès de CARFAC à St John's, au début du mois de mai 1998.

Le personnel du RAAV a aussi participé aux travaux de constitution et d'essor du CCC, le Comité de coordination de la main d'œuvre dans le secteur culturel au Québec. Tel que son nom l'indique, ce

comité s'intéresse aux questions de ressources humaines dans le secteur de la culture au Québec.

Autres activités liées au développement du champ des arts visuels

Le RAAV s'est impliqué dans plusieurs études et recherches visant à développer l'image des arts visuels, à sensibiliser le public et à modifier la perception qu'il s'en fait.

Un débat public sur le statut des artistes se déroulera le 20 mai 1998 dans le cadre d'une activité de réflexion coordonnée avec le Musée d'art contemporain de Montréal. Il s'agit d'offrir aux artistes, au lendemain de notre AGA, une occasion d'engager un dialogue visant à orienter l'association dans ses efforts vers l'avenir. Participeront à cette table des artistes chevronnés et des intervenants du milieu culturel qui s'interrogent sur les conséquences de la *Loi 78* et sur la nécessité de trouver de nouveaux moyens pour améliorer le statut socio-économique des artistes.

La Table des créateurs pour l'inforoute, à laquelle participe activement le directeur du RAAV, a continué ses travaux au cours de l'exercice et a fait paraître une étude sur la présence d'œuvres dans les productions de cédéroms québécois.

La direction du RAAV a aussi participé à deux enquêtes de l'ancienne Table de concertation ACI, l'une sur la demande de formation de la part des artistes et la seconde sur l'offre de formation dans le domaine culturel. Les données recueillies ont permis de mettre en perspective les profils de formation reçue et les différentes trajectoires professionnelles existantes. Les besoins de perfectionnement exprimés par les répondants à l'enquête permettent d'espérer un financement complémentaire du programme de formation du RAAV. Quant au répertoire cri-

tique de l'offre en matière de formation continue et de perfectionnement des travailleurs du secteur culturel du Québec, il est maintenant disponible sur papier et fichier électronique.

Le directeur a été invité en mars 98 à faire une présentation devant le Comité permanent du Patrimoine au Parlement du Canada, sur les besoins du milieu au regard de la politique culturelle du Canada à l'aube du second millénaire.

La direction a aussi participé à des travaux de recherche d'un comité du CRHSC concernant les compétences clés pour la gestion de la carrière dans le domaine culturel. Cette recherche devrait être exploitée dès les prochains mois, pour mieux orienter les artistes qui éprouvent certaines difficultés à bien gérer leur carrière.

Dans le cadre du même organisme, le directeur a présidé un comité de travail pour la recherche, la rédaction et la publication d'un fascicule de présentation de la profession d'artiste destiné à des jeunes en formation secondaire ou collégiale. Cette publication de vulgarisation offrira un large spectre de la variété des carrières en arts visuels et en métiers d'art.

En novembre 1997, le ministère de la Culture et des Communications a invité le RAAV à participer à la Table de concertation arts-éducation, une initiative faite conjointement avec le ministère de l'Éducation. La formation de cette Table de concertation fait suite au Protocole d'entente entre le MCCO et le MEQ, et a pour but de faciliter la connaissance mutuelle et la diffusion d'information entre les deux milieux. Cette table de concertation concerne la formation générale des jeunes de niveaux primaire et secondaire, car des mécanismes de concertation existent déjà pour la formation professionnelle. La Table devrait se réunir de deux à

quatre fois par année et discuter en détail de un ou deux sujets, décidés préalablement par les participants.

Pluralité 97-98

L'exposition itinérante *Pluralité 97-98*, organisée par le Conseil de la peinture du Québec avant sa dissolution, est gérée depuis un an par le RAAV, et durera jusqu'au moment où les œuvres seront rendues aux artistes, à la fin de l'année 1998. À la suite de cette initiative, il est à prévoir que des comités axés sur la défense et la promotion d'une discipline particulière soient créés et animés au sein du RAAV, de façon à pallier à l'absence d'activité promotionnelle de certaines disciplines.

Regroupement des artistes en arts visuels du Québec

460, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 913
Montréal (Québec) H3B 1A7
Téléphone : (514) 866-7101
Télécopieur : (514) 866-9906
Courrier électronique : raav@mink.net

Le RAAV remercie ses membres, le Conseil des arts et des lettres du Québec et le ministère de la Culture et des Communications de leur appui financier.